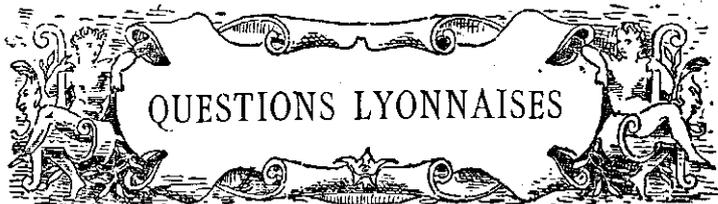


LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



LE QUARTIER DE LA GARE DES BROTEAUX

Malgré les pressantes démarches de tous ceux qui s'intéressent à l'embellissement de notre ville, le fameux projet Bissuel a été définitivement enterré par le Conseil municipal.

La campagne menée ces derniers temps a simplement abouti à l'acceptation par le Maire de l'élargissement de l'avenue d'accès de la gare, laquelle sera portée de 25 à 40 mètres, pour faciliter la circulation et améliorer l'aspect perspectif en dégagant la vue du monument.

Certes, c'est une légère satisfaction non négligeable donnée à l'opinion publique, mais il y a lieu de regretter vivement que le service des travaux de la ville n'ait pas cru devoir se déjuger davantage en remaniant franchement, d'une façon plus complète, le plan primitif du début.

La Voirie n'était d'ailleurs pas obligée de se conformer plus ou moins au dispositif d'ensemble préconisé par MM. Bissuel ; elle pouvait faire une œuvre originale, bien conçue, répondant aux desiderata unanimement formulés et ne présentant aucun des inconvénients qu'elle reprochait au projet de ces distingués architectes.

Il est vrai que la tâche n'était peut-être pas commode, nonobstant le brevet de bon « lotisseur » octroyé par M. Herriot au personnel administratif de la rue Bellecordière, car, en somme, la plupart des griefs accumulés comme à plaisir pour faire échouer l'initiative privée se tournent avec plus de force encore contre les propositions officielles.

Rappelons, d'ailleurs, en quelques mots, les objections qui ont servi de prétexte au rejet du projet Bissuel :

- 1^o Dépense beaucoup trop considérable ;
- 2^o Effet disgracieux et inconvénients sérieux des rues dites à baïonnette ;
- 3^o Lotissement mal compris ;
- 4^o Retard qu'apporterait la remise en question du programme.

**

Nous nous sommes déjà expliqués sur le premier point, en démontrant que le fait d'abandonner environ 4.500 mètres carrés à bâtir pour accroître la superficie des voies publiques ne pouvait pas occasionner une dépense supplémentaire de 3 millions.

Il serait puéril de vouloir expliquer longuement l'impossibilité d'une telle conséquence, étant donné que le prix de revient au mètre carré des artères est le même dans tous les cas et que, quelle que soit la façon de présenter le problème, la différence financière entre les deux projets se résume aux deux chapitres ci-après :

- a) Coût de l'installation de 4.500 mètres carrés supplémentaires de rues ou places ;
- b) Manque à gagner, par suite de l'abandon desdits 4.500 mètres, qui ne pourraient plus être vendus pour être bâtis.

Il s'agit donc de savoir si ces deux sortes de sacrifices auraient atteint les 3 millions annoncés.

Pour que cette affirmation soit exacte, il faudrait supposer que si, par exemple, on compte le mètre carré de voie publique à 150 francs, terrain et installation compris, soit au total 675.000 francs, le manque à gagner sur la revente des emplacements à bâtir ressortirait à plus de 500 francs le mètre carré.

Or, peut-on raisonnablement admettre que la vente des terrains à construire puisse atteindre un taux pareil, véritablement très exagéré ?

Nous croyons, en tout cas, qu'un lotissement genre Bissuel aurait permis de tirer un bien meilleur parti de l'opération qu'en se conformant à la conception étriquée du service des travaux de la Ville, c'est-à-dire que, somme toute, l'on aurait sans doute retiré davantage de la revente des terrains à bâtir en suivant les alignements proposés par lesdits architectes.

C'est ce que nous avons, d'ailleurs, expliqué dans notre numéro du 1^{er} avril 1908.

**

En ce qui concerne l'effet disgracieux et les rues en baïonnette reprochés aux auteurs du projet privé, nous avouons ne pas comprendre ces réserves, et nous nous demandons quels peuvent bien être ces protestataires habitants du quartier qui, a-t-on dit en séance du Conseil, se sont opposés à l'adoption dudit tracé.

Ces réclamations n'ont pu provenir de véritables intéressés, puisque le quartier, n'étant pas encore construit, reste vierge d'occupants ; il ne pourrait donc s'agir que de contribuables voisins des futurs immeubles. Mais alors, nous ne voyons pas bien quel pourrait être leur intérêt à empêcher l'établissement de percées nouvelles à appellation militariste, puisqu'ils bénéficieraient alors dans leurs propres rues de la circulation qu'ils déclarent ne pouvoir s'établir commodément dans de telles artères.

**

Enfin, quant au reproche d'avoir mal compris le lotissement, nous sommes encore à nous demander sur quelles bases on s'est appuyé pour critiquer de la sorte le projet Bissuel.

Il semblerait avéré, en effet, si nous nous en rapportions à l'appréciation du Maire, que les ingénieurs de voirie ou agents voyers seraient plus qualifiés que des architectes pour savoir bien lotir les emplacements en vue de leur utilisation pour la construction d'immeubles.

Il est vrai que, de nos jours, les capacités professionnelles ne sont pas toujours utilisées dans l'exercice même du métier de chacun ; c'est ainsi que la masse pourra toujours être appelée à régler *coram populo* les questions d'esthétique, de la même façon que l'on demande aux agents de chemins de fer si nos places et voies publiques sont suffisantes pour la circulation urbaine, tandis que l'on priera probablement nos constructeurs d'immeubles d'apprécier la valeur de tel ou tel type de locomotive.

**

Quoi qu'il en soit, l'Administration municipale a également fait valoir, contre l'adoption du projet Bissuel, la considération du retard qu'occasionnerait la remise en question de toute l'affaire.

C'est, à notre avis, l'argument le plus justifiable. Toutefois, puisque l'on a attendu vingt ans, on aurait bien pu prendre patience six mois de plus, pour avoir un quartier vraiment digne de notre ville.

SINÉD.

CONSTRUCTION

**DES ABATTOIRS ET DU MARCHÉ AUX BESTIAUX
DE LA MOUCHE**

Voici, d'après le projet définitif de M. Tony Garnier, architecte, le lotissement et le montant des travaux de cette importante construction :

1^{er} groupe. — *Marché aux bestiaux, hall couvert, écurie d'attente et salle d'abatage, boucherie, charcuterie, entrepôt frigorifique, machines, générateurs, réservoirs.*

TRAVAUX A ADJUGER

1 ^{er} lot. Maçonnerie	647.329 80
2 ^e — Pierre de taille.	542.717 »
3 ^e — Charpente en bois	172.050 »
4 ^e — Ciments	15.816 50
5 ^e — Zinguerie.	90.712 10
6 ^e — Menuiserie	21.390 »
7 ^e — Serrurerie.	224.132 23
8 ^e — Plâterie et peinture	97.867 35
9 ^e — Vitrierie.	51.550 »

TRAVAUX RÉSERVÉS

10 ^e — Charpente métallique	844.330 »
11 ^e — Ciments armés.	977.400 03
12 ^e — Carrelages, revêtements	438.310 »
13 ^e — Appareils sanitaires.	43.325 »
14 ^e — Fumisterie.	» »

2^e groupe : *Ecuries du marché, écuries des porcs et cuisines des porcs.*

TRAVAUX A ADJUGER

1 ^{er} lot. Maçonnerie	430.034 »
2 ^e — Pierre de taille.	239.082 40
3 ^e — Charpente en bois	» »
4 ^e — Ciments	16.239 »
5 ^e — Zinguerie.	28.291 »
6 ^e — Menuiserie	5.395 75
7 ^e — Serrurerie.	36.550 »
8 ^e — Plâterie et peinture	17.185 »
9 ^e — Vitrierie.	8.700 »

TRAVAUX RÉSERVÉS

10 ^e — Charpente métallique	» »
11 ^e — Ciments armés.	677.061 25
12 ^e — Carrelages, revêtements	145.083 60
13 ^e — Appareils sanitaires.	16.150 »
14 ^e — Fumisterie.	» »

3^e groupe : *Abattoir sanitaire, abattoir hippophagique, service de l'entrée des abattoirs, triperie, vidange, magasin, service de l'entrée du marché, clôtures, quais d'embarquement, divers.*

TRAVAUX A ADJUGER

1 ^{er} lot. Maçonnerie	445.340 68
2 ^e — Pierre de taille.	289.135 51
3 ^e — Charpente en bois	» »
4 ^e — Ciments	60.356 86
5 ^e — Zinguerie.	40.494 »
6 ^e — Menuiserie	81.149 14
7 ^e — Serrurerie.	128.732 65
8 ^e — Plâterie et peinture	61.391 65
9 ^e — Vitrierie.	14.387 50

TRAVAUX RÉSERVÉS

10 ^e — Charpente métallique	» »
11 ^e — Ciments armés.	447.168 02
12 ^e — Carrelages, revêtements	171.530 »
13 ^e — Appareils sanitaires.	34.800 »
14 ^e — Fumisterie.	2.125 »

Total des travaux des bâtiments. 7.563.313 01

Les autres travaux seraient ainsi répartis :

A. Lots généraux.

1^o Travaux à adjudger : Remblai général, 458.109 fr. ; égouts, 195.950 fr. (l'adjudication de ces travaux a eu lieu le 10 août) ; pavages, 906.500 fr.

2^o Travaux à réserver : Terrassements et fondations par piles en béton de tous les bâtiments des trois groupes, clôtures, quais, 599.045 fr. 50 ; voies ferrées, 170.000 fr.

Honoraires de l'architecte et frais d'agence 5 %, 494.645,88 ; travaux imprévus 1/20^e, 519.378 fr. 16.

Total général des travaux de construction, 10.906.941 fr. 55.

B. Installations spéciales

1^{er} lot, moteurs à vapeur et transmission, 79.760 fr. ; 2^e lot, chaudières et tuyauteries de vapeur, 156.700 fr. ; 3^e lot, matériel d'abattoir, 1.230.959 fr. ; 4^e lot, chemin de fer à voie étroite, 56.595 fr. ; 5^e lot, serrurerie spéciale, 131.630 fr. ; 6^e lot, appareils de pesage, 24.150 fr. ; 7^e lot, appareils de levage, 9.600 fr. ; 8^e lot, pompes et conduites d'eau, 83.501 fr. ; 9^e lot, éclairages et conduites électriques, 111.815 fr. ; 10^e lot, chauffage à vapeur, 120.654 fr. ; 11^e lot, groupes électrogènes et moteurs électriques, 67.810 fr. ; 12^e lot, appareils frigorifiques, 284.500 fr. ; 13^e lot, atelier de réparations, 14.515 fr. ; 14^e lot, installation des laboratoires, 29.200 fr.

Honoraires de l'architecte et frais d'agence 5 %, 120.069,45.
Montant total des travaux, 13.428.400 fr.

Voici comment le Maire propose au Conseil municipal de procéder à l'exécution de ces travaux :

1^o Les travaux de bâtiments formant les lots n^{os} 1 à 9, dans chaque groupe, feront l'objet d'une adjudication publique, et ceux portant les n^{os} 10 à 14 seront mis en adjudication restreinte ;

2^o Les travaux de pavage seront exécutés par voie d'adjudication publique en un seul lot ;

3^o Les terrassements et les fondations par piles feront l'objet d'un concours restreint à la suite duquel une Commission spéciale sera désignée par l'administration pour examiner les propositions des concurrents ;

4^o Les travaux d'établissement des voies ferrées à l'intérieur des futurs établissements ainsi que les divers lots compris dans le paragraphe « installations spéciales » seront mis en adjudication restreinte ou traités de gré à gré au mieux des intérêts de la Ville.

D'autre part, le Conseil municipal, par sa délibération antérieure du 23 décembre 1907 avait décidé que les géomètres vérificateurs seraient rémunérés au moyen d'une retenue de 1 fr. 25 % faite aux entrepreneurs et calculée sur le montant de chaque mémoire, après règlement de l'architecte, mais sans tenir compte des rabais d'adjudication.

Cette retenue devait se décomposer ainsi :

0 fr. 25 % pour l'établissement d'états mensuels d'avancement d'œuvre, avec croquis à l'appui.

1 % pour l'établissement des mémoires définitifs.

Cette retenue sera ramenée à 1 %, conformément à la délibération du Conseil du 27 juillet 1908.

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE MORGUE

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur le projet de remplacement de l'installation flottante actuelle, par un établissement fixe pourvu des derniers perfectionnements, permettant l'adjonction de nouveaux services et remplissant toutes les conditions d'hygiène et de bon fonctionnement.

M. Curny, architecte, a été chargé d'étudier l'installation, dans le bâtiment situé rue Pasteur, et autrefois affecté à la chaufferie de la Faculté de médecine.

Le bâtiment actuel sera exhaussé, allongé par deux pavillons latéraux et certaines parties de façades seront entièrement reconstruites.

Il occupera, y compris une petite cour de service de 37 mètres 50 décimètres carrés, une superficie d'environ 225 mètres carrés et comportera un sous-sol, un rez-de-chaussée et, sur sa plus grande partie, un étage.

Dans le sous-sol, seront aménagés : une cave pour le gardien, la chaufferie et sa soute à charbon, une pièce pour le dépôt des cadavres et une pour le dépôt des cercueils, les appareils frigorifiques et un monte-charge hydraulique.

Le rez-de-chaussée comprendra :

1^o Dans une partie mise à la disposition de l'Université : un amphithéâtre pour 45 élèves avec table d'autopsie au

centre, et, y adjoignant, un cabinet pour le professeur. Ces deux locaux seront complètement indépendants et isolés du reste du service par une porte fermant à clef.

2° Dans le service de la morgue municipale proprement dite : une cour de réception non couverte de 37 m. 10 déc. carrés attenante à une salle d'exposition de 25 m. 20 déc. carrés.

Cette salle d'exposition contiendra huit tables en Jave émaillée. La première table au nord sera placée au-dessus du monte-charge communiquant avec le sous-sol.

Cette salle d'exposition sera très largement éclairée par un grand vitrage au nord et un plafond lumineux au-dessus des tables.

La salle du public, placée au-devant de la salle d'exposition, en sera complètement isolée par un double vitrage ; le public y accèdera par une large porte à deux vantaux ; une barrière en dégagera l'entrée et facilitera la circulation. Une entrée spéciale sera réservée aux magistrats et au médecin-légiste.

La hauteur de ces salles sera de 6 mètres environ.

A la suite de ces deux salles et de chaque côté d'un couloir central seront la loge-bureau du gardien, le cabinet du médecin-légiste avec une table d'autopsie, le cabinet du juge d'instruction et des water-closets et urinoirs.

Un escalier donnera accès au premier étage qui comprendra le logement du concierge, composé de trois pièces et d'un water-closet et enfin le dépôt de vêtements.

Les locaux d'habitation : bureaux, cabinets du juge d'instruction, du médecin-légiste et du professeur, amphithéâtre, seront chauffés par un système de chauffage à circulation d'eau au moyen d'un calorifère placé en sous-sol.

Les appareils frigorifiques par compression d'ammoniaque, placés en sous-sol, permettront le fonctionnement d'un case pour la congélation des cadavres et d'une installation spéciale destinée à abaisser la température dans le dépôt mortuaire et la salle d'exposition.

Les sous-sols seront dallés au ciment et les murs enduits à la chaux lourde. La salle d'exposition et celle du public seront dallées en mosaïque, les murs revêtus de faïence, le haut des murs et les plafonds peints à la peinture émail ; tous les angles seront arrondis.

L'éclairage est prévu au gaz.

Enfin la dernière partie du devis comprend les travaux concernant le déplacement de la serre actuelle du jardin botanique et de ses annexes rendu nécessaire par l'installation de la nouvelle morgue.

D'après le devis estimatif joint au dossier, la dépense s'élèvera à la somme de 115.225 fr. 10, se décomposant comme suit :

Terrassements, maçonnerie et ciments, 19.976 fr. 85 ; pierre de taille et sculpture, 7.248 francs ; charpente, 3.873 fr. 50 ; menuiserie, 8.790 francs ; ferblanterie et plomberie, 4.526 fr. ; plâtrerie, peinture et vitrerie, 6.645 fr. 25 ; serrurerie, 9.750 fr. Installations diverses : chauffage, fumisterie, 3.160 fr. ; éclairage, 850 fr. ; monte-charge hydraulique, 4.500 fr. ; tables d'expositions et d'autopsie, 4.500 fr. ; installation frigorifique, 18.000 fr. ; travaux divers nécessités dans le jardin botanique, 7.942 fr. 40 ; imprévus, 10 %, 9.976 fr. 20 ; honoraires d'architecte, 5 %, 5.486 fr. 90. Total général, 115.225 fr. 10.

Les travaux de construction proprement dits seront mis en adjudication publique.

Les fournitures et travaux relatifs aux installations spéciales (chauffage, éclairage, monte-charge hydraulique, tables d'exposition et d'autopsie, installation frigorifique) feront l'objet d'adjudications restreintes ou de traités de gré à gré au mieux des intérêts de la Ville.

AVIS

❏ Prière à Messieurs les Abonnés de prendre note de la date d'expiration de leur abonnement mentionnée sur l'étiquette d'envoi du Journal, afin de nous faire parvenir en temps utile le montant de leur renouvellement.

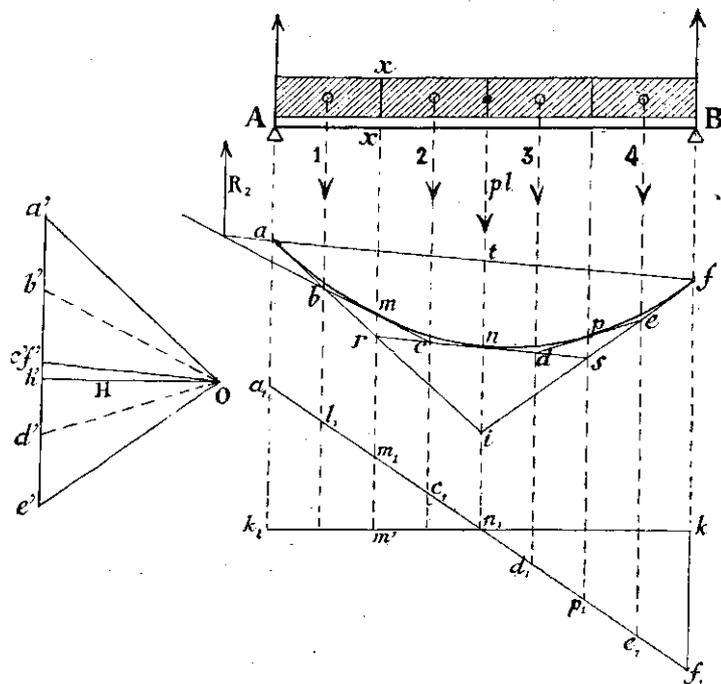


Nous avons appliqué les procédés graphiques à la construction de la courbe des moments d'une poutre reposant sur deux appuis, à ses extrémités, et chargée uniformément d'un poids p par mètre courant. Nous savons d'ailleurs que la courbe en question est une parabole, il est dès lors facile de la tracer par le moyen expliqué ci-après.

La charge étant égale à p par mètre courant, la charge totale pour une poutre de longueur l sera :

$$P = p.l.$$

Nous pouvons considérer la force distincte P égale à la charge



pl et la supposer appliquée au milieu de la poutre. Nous tracerons le polygone funiculaire suivant la règle ordinaire et celui-ci se réduira aux côtés ab et ef supposés prolongés chacun jusqu'au point de rencontre i avec la verticale passant par le milieu de la poutre

Ces côtés ab et ef sont des tangentes à la parabole aux points a et f . D'après ce que nous avons vu précédemment, si nous joignons les milieux r et s de ces deux côtés, cette ligne sera encore tangente à la parabole et son point de tangence sera en n à l'intersection de la verticale ti . Nous mènerons de même les deux tangentes bc et de en joignant les milieux des couples de tangentes déjà tracées. On pourra ainsi tracer un polygone régulier d'un nombre de côtés aussi grand que l'on voudra et qui constituera l'enveloppe tangente à la parabole, ce qui permettra de tracer facilement cette courbe aussi exactement que possible.

Il n'est pas nécessaire d'établir la courbe des moments pour déterminer l'ordonnée maximum qui est représentée sur la figure par la longueur tn . Cette ordonnée correspond évidemment à la section du milieu de la poutre, puisque la tangente en n est parallèle à la base af de la surface des moments, de sorte que ledit point n est bien le point culminant de la courbe par rapport à cette base qui limite les ordonnées

La valeur de ce moment maximum s'obtiendra donc en prenant les moments de toutes les forces situées à gauche de la section médiane. Désignons par H la tension horizontale donnée par le

polygone des forces et par g l'ordonnée maximum tn , on sait que l'on a, comme expression du moment :

$$M = g \times H$$

D'autre part, les forces à considérer sont d'abord la réaction au point A, soit :

$$A = p \times \frac{l}{2}$$

cette réaction étant évidemment égale à la moitié de la charge et ensuite la charge répartie sur la moitié de la poutre $p \times \frac{l}{2}$; cette charge peut être considérée comme concentrée au quart de la longueur et son bras de levier est $\frac{l}{4}$; son moment est d'ailleurs de signe contraire à celui de la réaction en A; on aura donc :

$$M = y \times H = p \times \frac{l}{2} \times \frac{l}{2} - p \times \frac{l}{2} \times \frac{l}{4} = \frac{pl^2}{4} - \frac{pl^2}{8}$$

et en réduisant :

$$y \times H = \frac{pl^2}{8}$$

D'où l'on tire la valeur de y ou de tn :

$$y = \frac{\frac{pl^2}{8}}{H}$$

On voit que pour obtenir l'ordonnée maximum de la courbe des moments il suffit de diviser le moment maximum par la tension horizontale déterminée par le polygone des forces afférent à la force P considérée comme charge distincte.

Quand on a ainsi calculé l'ordonnée maximum, on peut construire immédiatement la parabole des moments. En effet, portons à partir de t le double de la valeur de tn , en ti , et joignons le point i aux extrémités a et f de la ligne finale choisie.

Ayant ainsi tracé les tangentes extrêmes à la parabole, on n'aura plus qu'à appliquer la construction exposée plus haut.

La parabole des moments peut être considérée comme un polygone funiculaire d'un nombre infini de côtés, dans le cas des charges uniformément réparties; chacun de ces côtés infiniment petits a d'ailleurs une direction parfaitement déterminée qui n'est autre que celle de la tangente à la courbe au point considéré.

A la faveur de cette observation, nous pourrions déterminer comme dans le cas des forces distinctes, soit la résultante de toutes les forces agissant à gauche d'une section quelconque, soit la somme des moments desdites forces dans la même section.

Supposons d'abord que l'on veuille déterminer la résultante de toutes les forces agissant à gauche de la section ax ; appliquant les règles précédentes, nous rechercherons les côtés du polygone funiculaire qui embrassent ce faisceau de forces; ce sont, d'une part, la ligne finale af et, d'autre part, le côté du polygone que rencontre la verticale ax , mais ce dernier côté se confond avec la tangente en m ; nous obtiendrons donc la position de la résultante Rx en prolongeant la tangente cb jusqu'à sa rencontre avec la ligne af . Quant à l'intensité de cette force, sa valeur sera déterminée, dans le polygone des forces, par les vecteurs $o(c'f')$ et ob' et elle sera représentée par la longueur $(c'f')b'$.

En ce qui concerne la somme des moments des mêmes forces, elle correspond évidemment à l'ordonnée de la parabole du funiculaire qui est déterminée par la verticale ax limitant la partie de la poutre considérée.

Il est également facile de déterminer la ligne des efforts tranchants. Nous savons que l'action transversale qui s'exerce dans une section est celle de toutes les forces situées à gauche de ladite section. Immédiatement à droite du point d'appui, c'est la réaction seule qui agit et l'effort tranchant en A est égal à $\frac{pl}{2}$; en B il est

égal et de sens contraire, de sorte que la surface des efforts tranchants sera limitée par les ordonnées K_1a_1 et K_1f_1 .

Cherchons maintenant l'effort tranchant pour une section quelconque située à une distance x de l'appui dont il s'agit. En considérant comme positives les forces dirigées de bas en haut et négatives celles dirigées en sens contraire, la résultante sera :

$$Rx = \frac{pl}{2} - px$$

les seules forces agissant à gauche de la section considérée étant la réaction à l'appui, soit $\frac{pl}{2}$ et la charge correspondant à la longueur de la poutre x ou px .

Les diverses valeurs de Rx seront les ordonnées de la ligne des efforts tranchants, que l'on désigne généralement par y : on écrira donc :

$$y = \frac{pl}{2} - px$$

Ce qu'on peut encore écrire :

$$y - \frac{pl}{2} = -px$$

Et si nous posons :

$$Y = y - \frac{pl}{2}$$

Il viendra :

$$Y = -px$$

Enfin si l'on fait abstraction du signe, on voit que Y , c'est-à-dire l'ordonnée de la ligne des efforts tranchants, diminué d'une longueur constante $\frac{l}{2}$ est proportionnelle à x . Ceci prouve évidemment

que la ligne est une droite telle que $a_1n_1f_1$, car pour toute droite, les ordonnées sont proportionnelles aux abscisses, ce qui résulte d'ailleurs des propriétés géométriques des triangles semblables.

Puisque la ligne est une droite et que a_1k_1 est égal à hf_1 , il en résulte que la ligne a_1f_1 coupe l'axe des abscisses en n_1 milieu de la longueur de la poutre.

Ainsi l'ordonnée en n_1 est égale à zéro, c'est-à-dire que l'effort tranchant au milieu de la poutre est nul. On remarquera par suite que les maximum des efforts tranchants et des moments fléchissants sont pour ainsi dire inverses l'un de l'autre, en ce sens que le maxima des moments fléchissants se produit dans la section correspondante à l'effort tranchant nul et que les maxima des efforts tranchants correspondent aux moments fléchissants des appuis dont la valeur est nulle.

C'est d'ailleurs ce qui résulte clairement de l'expression générale des moments fléchissants :

$$y = \frac{pl}{2} - px$$

Car si l'on fait $x = 0$ dans cette formule, il vient :

$$y = \frac{pl}{2}$$

Valeur de l'effort tranchant maximum égal à la réaction d'appui au point A.

On aura de même pour $x = l$:

$$y = -pl + \frac{pl}{2} = -\frac{pl}{2}$$

c'est-à-dire l'effort tranchant négatif en B.

Si maintenant on fait $x = \frac{l}{2}$, on aura :

$$y = -\frac{pl}{2} + \frac{pl}{2} = 0$$

Ce qui devait être, puisque l'effort tranchant est nul au milieu de la poutre.

Si la poutre était chargée uniformément, mais seulement sur une partie de sa longueur, la construction se ferait comme précédemment, en remplaçant la charge limitée à la région donnée, par la résultante pl agissant au centre de gravité du rectangle représentatif de la charge uniformément répartie.

Il est évident dès lors que la parabole de la surface des moments serait limitée par les verticales passant par les points extrêmes de la surcharge partielle. Le polygone funiculaire se composerait donc de cette parabole et des deux tangentes reliant cette parabole aux extrémités de la ligne finale du polygone funiculaire.

Quant au périmètre de la surface des efforts tranchants, il se composerait d'abord d'une ligne horizontale correspondant à la partie de la poutre non surchargée, puis d'une ligne oblique afférente à la portion surchargée et enfin d'une seconde horizontale pour l'autre extrémité non chargée de la poutre. DYNAMIS.

LES CERTIFICATS D'OUVRIER

Notre confrère parisien *le Bâtiment* publie une note de son chef du contentieux qui mérite d'être signalée :

Un sous-inspecteur d'enregistrement avait fait dresser six procès-verbaux pour des certificats qu'il prétendait devoir être rédigés sur papier timbré parce qu'indépendamment des dates d'entrée et de sortie de l'ouvrier, ils portaient la mention qu'il était sorti « libre de tout engagement ».

L'Administration de l'Enregistrement a annulé ces procès-verbaux et reconnu que ladite mention n'ayant d'autre but que de certifier « l'accomplissement régulier du contrat de louage », ces certificats pouvaient être libellés sur papier libre.

FIXATION DE LA VALEUR LOCATIVE DES LOGEMENTS

dans les Habitations à bon marché

Le *Recueil des actes administratifs du département* publie une circulaire du préfet fixant, pour le département du Rhône, la valeur locative réelle que les logements, en ce qui concerne les maisons collectives, ne devront pas dépasser pour être considérés comme habitations à bon marché, étant stipulé qu'en ce qui concerne les maisons individuelles, la valeur locative ne devra pas dépasser de plus d'un cinquième les chiffres indiqués pour les maisons collectives.

Catégories de communes. — Chiffre maximum de valeur locative :

Communes au-dessous de 1.001 habitants, 105 francs ; communes de 1.001 à 2.000 habitants, 150 francs ; communes de 2.001 à 5.000 habitants, 180 francs ; communes de 5.001 à 30.000 habitants et banlieue des communes de 30.001 à 200.000 habitants, dans un rayon de 10 kilomètres, 200 francs ; communes de 30.001 à 200.000 habitants et banlieue des communes de 200.001 habitants et au-dessus, dans un rayon de 15 kilomètres, sauf Oullins, 260 francs ; commune d'Oullins, 325 fr. ; ville de Lyon, 400 francs.

Sont considérées comme constituant la banlieue de Lyon, au seul point de vue de l'application des dispositions de la loi du 12 avril 1906, les communes des Bron, Saint-Fons, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Villeurbanne, Caluire-et-Cuire, Fontaines-sur-Saône, Neuville-sur-Saône, Champagne-au-Mont-d'Or, Collonges-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Saint-Rambert-l'Île-Barbe, l'Arbresle, Lentilly, Sain-Bel, Saint-Pierre-la-Palud, la Tour-de-Salvagny, Charbonnières-Bains, Craponne, Francheville, Marcy-l'Étoile, Tassin-la-Demi-Lune, Givors, Chaponost, Irigny, la Mulatière, Oullins, Pierre-Bénite, Sainte-Foy-lès-Lyon, Saint-Genis-Laval, Chassieux, Décines, Genas, Meyzieux, Miribel, Neyron, Rillieux, Sathonay.

CHRONIQUE SYNDICALE RÉGIONALE

ASSOCIATION SYNDICALE DES MARCHANDS DE BOIS DU JURA ET DU DOUBS

Dans sa dernière assemblée générale tenue à Mouchard, sous la présidence de M. Cyrille Léculier, l'Association syndicale des marchands de bois du Jura et du Doubs a composé comme suit son bureau pour l'exercice 1908-1909 :

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. Cyrille LÉCULIER, à Champrougier ;
Secrétaire général : M. Maurice BOUVET, à Salins ;
Trésorier : M. GAILLARD, à Montholier.

COMMISSION DES RÉSINEUX

Vice-président faisant fonctions de président : M. Georges VANDEL, à Pontarlier ;
Vice-présidents : MM. Maurice BOUVET, Jules COCHET, GRAUD-DALLOZ ;
Secrétaire : M. Luc PAGET ;
Commissaires : MM. CLAUDET, CRINQUAND, JAILLOT, Paul RATON.

COMMISSION DES TAILLIS

Vice-président faisant fonctions de président : M. Alfred BROCHET, à Dôle ;
Vice-présidents : Mme CREBELY, MM. Emile GROS, FOUCHÉ-COURT ;
Secrétaire : M. Ernest PILLE ;
Commissaires : MM. CHEVILLARD, JOLIMOY, Emile NEVEU, POUILLARD.

CONCOURS

GRENOBLE

CHAUFFAGE DE L'HÔPITAL DE LA TRONCHE

Un concours est ouvert par le service du Génie de Grenoble, en vue de passer un marché de gré à gré par concours restreint, pour l'installation du chauffage par vapeur à basse pression dans quatre pavillons de l'hôpital militaire en construction à la Tronche, près de Grenoble.

Les données du concours et le projet de marché de gré à gré sont à la disposition des intéressés, à l'hôpital militaire de la Tronche, les jours non fériés, de 9 heures à 11 heures du matin et de 2 heures à 6 heures du soir.

Pour tous renseignements, s'adresser au Capitaine du génie, chef du chantier de l'hôpital militaire de la Tronche (Isère), ou au Bureau de génie, 35, rue Servan, à Grenoble.

Les projets des concurrents devront être adressés à M. le Chef du Génie de Grenoble, avant le 1^{er} octobre.

TOULON

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON

Le Conseil général du Var a décidé de mettre au concours les projets de reconstruction du Palais de Justice et de la prison, à Toulon, et a décidé qu'une prime de 10.000 francs sera accordée aux architectes : 1^{er} prix, 5.000 francs ; 2^e prix, 3.000 francs ; 3^e prix, 2.000 francs. Cette dépense serait prélevée sur les honoraires des architectes qui feraient exécuter les projets. Les projets qui seraient primés resteront la propriété du département.

MILAN

ACCROCHAGE AUTOMATIQUE DES WAGONS

Un concours international pour l'accrochage automatique des wagons de chemins de fer est organisé à Milan, sur l'initiative du Collège national des ingénieurs des Chemins de fer italiens, 25, rue San Giovanni sul Muro, à Milan.

Ce concours est placé sous le haut patronage du Roi et de la Reine.

Le Ministère des travaux publics, l'Administration des chemins de fer italiens, le Ministère de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, et divers autres souscripteurs ont accordé des subventions qui permettront d'attribuer aux constructeurs des deux meilleurs appareils, outre des médailles, des primes de 10.000 et 5.000 lire.

La date de clôture du concours est fixée au 31 décembre 1908.

Distribution des Prix à l'École des Beaux-Arts

La distribution des prix aux élèves de l'École Nationale des Beaux-Arts de Lyon et des Ecoles municipales de dessin a eu lieu le 23 juillet, avec le cérémonial accoutumé, dans le grand amphithéâtre de la Faculté des Sciences, sous la présidence de M. Ch. Lutaud, préfet du Rhône, qui a prononcé un remarquable discours : il a entretenu ses auditeurs des différentes manifestations de l'art à Lyon et de la façon dont cet art a été compris par les artistes de la Cité.

Voici les noms des lauréats dans les branches qui intéressent spécialement nos lecteurs.

SCULPTURE. — 1^{re} division : 1^{er} prix, M. Mathey ; 2^e prix, M. Leriche. — 2^e division : 1^{er} prix, M. Jenin ; 2^e prix, M. Dutruc.

ARCHITECTURE. — Prix, V. Viton.

ARTS DÉCORATIFS : DESSIN. — 1^{re} division : 1^{er} prix, M. Bernard ; 2^e prix, M. Laplace. — 2^e division : 1^{er} prix, M. Argaud ; 2^e prix, M. Leroux. — **ASPIRANTS :** 1^{er} prix, M. Servant ; 2^e prix, M. Perret. — **MODELAGE :** Division spéciale : 1^{er} prix, M. Mathey ; 2^e prix, M. Dutruc. — 1^{re} division : 1^{er} prix, M. Blain ; 2^e prix, M. Bernard. — 2^e division : 1^{er} prix, M. Argaud ; 2^e prix, Mlle Palluis.

HISTOIRE DE L'ART. — Peintres, sculpteurs : prix, M. Dutruc. — Architectes : prix, M. Angelier.

REVUE DES CHANTIERS

A l'une des extrémités de la ville, sur l'emplacement de jardins ouvriers qui, pendant quelque temps, furent cultivés là où se trouvait une lande déserte, s'édifie un groupe de quatre maisons à petits logements, bien distribués, pourvus d'eau et de gaz. Deux maisons jumelles sont en façade sur le quai Perrache, en regard du confluent du Rhône et de la Saône, devant le splendide panorama limité par les Alpes, les deux autres sur le prolongement projeté du cours Charlemagne, avec vue sur le riant coteau de Sainte-Foy. Une cour intérieure assez vaste les sépare. Ces maisons de quatre étages en mâchefer, sur fondations en béton, solidement et simplement construites, contenant piliers et escaliers en pierre de Montalieu, répondent à un réel besoin de la classe ouvrière. Magasins au rez-de-chaussée pour les approvisionnements, cour intérieure à l'usage des enfants, logements modestes et confortables à proximité d'usines nombreuses, prenant jour sur de larges avenues balayées par le grand souffle du Rhône, inondées de soleil. C'est là une tentative heureuse que le succès ne tardera pas à faire fructifier, à tel point que, sur cette langue de terre qui s'étend entre les deux fleuves, bientôt, d'autres maisons s'élèveront. N'y a-t-il pas là, en effet, urgence d'installer des logements ouvriers ? Outre l'industrie déjà existante, comme usines à gaz et métallurgiques, docks de charbon, ateliers et moulins, l'aménagement de la gare d'eau et son fonctionnement y créeront un centre des plus actifs.

Le but était à signaler, si la construction par elle-même

n'apporte ni éléments nouveaux, ni grande originalité. Les collaborateurs des architectes, MM. Blejn et Richardy, sont : maçonnerie, MM. Rouchon et Desseauve; menuiserie, MM. Cochet ; serrurerie, M. Boyer.

Déjà couvertes, ces maisons seront terminées à l'entrée de l'hiver. En tout cas, elles seront prêtes à recevoir ceux que le travail appellera au moment où s'exécuteront des projets longuement étudiés, plus longuement discutés.

Ordinairement, les grands travaux d'intérêt général font éclore d'autres travaux d'intérêt particulier. Ceux-ci devant ceux-là, et c'est un bon augure pour la prospérité future d'un quartier jusqu'alors délaissé. Le contraire eut lieu autour de la ville d'Oullins.

En un laps de temps assez court — une dizaine d'années tout au plus, — une agglomération intense s'est répandue dans l'ancien parc de la Bussière. De petites maisons s'alignant, chaque saison, à travers les champs, ont nécessité des tracés de rues, des canalisations de toutes sortes ; à cette heure, l'importance du nouveau quartier devient si grande que la création d'un groupe scolaire a été décidée récemment par la Municipalité. La Saulée possède son école ; la jeune Bussière aura la sienne, quels que soient les sacrifices imposés par ce fait à la commune. Sacrifices assez lourds, vu la succession de travaux que le progrès commande et que la Municipalité poursuit avec un zèle digne d'éloges. Aussi, très simple d'aspect sera la maison d'école, cependant, le Maire veut à l'intérieur un parfait aménagement, en un mot l'école du xx^e siècle.

Profitant de sa fermeture annuelle, le Casino se prépare un dallage en mosaïque dans son vestibule d'entrée. Ici, nous rencontrons des travaux d'embellissement, en vue de flatter la clientèle, de la séduire par un luxe cossu et de bon goût, comme, d'autre part, la jardinière en faïence bleu pâle surmontant la portée d'entrée dans le pan coupé du magasin Moreteau, et terminant artistiquement la restauration dont nous avons parlé dernièrement ; comme encore la réfection de la devanture du restaurant Rivier, si habilement menée par l'architecte, M. Dubuisson, si audacieusement commandée par M. Marius Gaillard, le directeur actuel de l'établissement. De ces embellissements modernes, embellissements dictés par les idées du jour, longue serait la liste, si on la donnait complète. Partout, la propreté est le guide ; une propreté par lavage journalier, méticuleuse et facile, tout autant agréable que nécessaire, avec des substances s'y prêtant pour un long temps, plus économiques que le marbre et susceptibles d'un aussi bel éclat. Le soubassement en faïence du bouillon Gaillatton, place de la République, fait riche effet assurément. Son ton brun s'harmonise au mieux avec la devanture ; on y peut aisément entretenir une propreté jusqu'alors réputée hollandaise. Même satisfaction est obtenue avec la marmorite, ce verre d'épaisseur variable à volonté, toutefois suffisante pour résister victorieusement aux chocs et aux intempéries. Combien luxueux est le soubassement en marmorite verte qui vient d'être placé à Vaise, rue de la Pyramide, en face la montée des Roches ! Rien n'est comparable, à dépense égale, pour rendre attrayante la devanture de la boucherie Perroncel ! Voilà une innovation qui mérite notre attention.

A. TUOTIOR.

ARRÊTÉ

réglementant le passage des élèves des Ecoles régionales d'Architecture d'une Ecole à l'autre

Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
Vu les décrets en date des 23 janvier 1903 et 11 août 1904, relatifs aux écoles régionales d'architecture ;
Vu l'avis émis par le Conseil supérieur de l'enseignement des beaux-arts, dans la séance du 27 juin 1908 ;

Sur la proposition du sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts,
Arrête :

Les élèves reçus à la suite des concours d'entrée aux écoles régionales d'architecture sont inscrits à l'école où ils ont passé le concours. Tant qu'ils sont en seconde classe, ils ne peuvent obtenir de changer d'écoles que pour des motifs exceptionnels et imprévus dont l'appréciation appartient au ministre des Beaux-Arts.

Lorsque les élèves sont passés en première classe, ils reçoivent l'autorisation de changer d'écoles sur une simple demande adressée au Ministre.

Fait à Paris le 17 juillet 1908.

GASTON DOUMERGUE.

LE MONUMENT FÉLIX MANGINI

La question des habitations à bon marché, sans être résolue, est, depuis quelques années entrée dans une phase active, grâce à la législation nouvelle, dont nous nous sommes plusieurs fois déjà occupés. Nous donnions, dans notre dernier numéro, des détails sur la construction d'un groupement de maisons ouvrières hygiéniques à Vaise, que la participation de la Caisse d'Épargne du Rhône a rendue réalisable. S'il est utile de faire connaître ces exemples, dont la multiplication est à désirer, il est juste aussi de ne pas oublier les précurseurs du mouvement, ceux qui, avant l'intervention des Pouvoirs publics, ont montré ce que peut l'initiative privée. Parmi ceux-là, Félix Mangini mérite d'être cité au premier rang.

Aussi, quand il s'est agi d'élever un monument à sa mémoire, le Comité constitué dans ce but ne tarda-t-il pas à réunir les fonds nécessaires, et, le 6 juillet 1907, on inaugurait, dans les jardins de la Préfecture du Rhône, l'œuvre du sculpteur Boucher et de l'architecte L. Rogniat, dont nous devons la reproduction figurant dans ce numéro à l'excellent photographe Victoire, au talent et à l'obligeance duquel *la Construction Lyonnaise* est redevable d'un bon nombre de ses illustrations.

C'est au discours de M. Emile Loubet, ancien président de la République, qui présidait la cérémonie d'inauguration, que nous emprunterons les détails suivants sur Félix Mangini, plus particulièrement en ce qui concerne la question des habitations à bon marché et la solution qu'il y avait donnée.

Né à Lyon, en 1836, devenu ingénieur des mines, Félix Mangini avait créé, avec son frère Lucien, il y a une cinquantaine d'années, une entreprise hardie, la construction du réseau des voies ferrées des Dombes, qu'ils exploitèrent économiquement et commercialement, et ils apportèrent à cette entreprise des modifications successives dans les modes d'exploitation et de tarification, ayant pour but et pour résultat de donner de plus en plus satisfaction aux besoins agricoles, commerciaux et industriels du pays.

Félix Mangini, qui avait passé la première partie de sa vie au milieu des ouvriers, les avait vus à l'œuvre, connaissait leurs qualités, et aussi leurs besoins, résolut d'améliorer leur situation morale et matérielle et, pour leur donner un complément d'instruction utile, avait créé, en 1864, la Société d'Enseignement professionnel, dont il est superflu d'énumérer ici les bienfaits et les résultats.

Mais, le réseau des Dombes ayant été, en 1884, incorporé au grand réseau de la Compagnie de Paris à Lyon et à la Méditerranée, Félix Mangini, ne pouvant se résoudre, jeune encore, plein d'activité et d'énergie, à rester inactif, et à jouir paisiblement d'une fortune honorablement acquise, résolut de se consacrer à des œuvres multiples d'activité et de bien social. Après avoir assuré le complément de l'instruction, il voulut assurer la situation matérielle d'un grand nombre de ses concitoyens.

Frappé de l'état d'insalubrité des logements ouvriers dans

une grande ville, de la promiscuité qu'impose fatalement pour les familles nombreuses la cherté du loyer, Mangini résolut de tenter la construction de maisons dans lesquelles les conditions d'hygiène, de salubrité, de commodité et de prix du loyer seraient assurées.

La Société anonyme des Logements économiques, créée en 1888, a construit 150 maisons, avec 1.500 logements ; elle a dépensé 6 millions, soit à peu près le tiers, ou au moins le quart de ce qui était fait en France à cette époque.



(Gliché Victoire)

MONUMENT FÉLIX MANGINI,
A LYON

Sculpteur : M. BOUCHER ; Architecte : M. L. ROGNIAT

Le revenu, limité à 4 %, laisse libres des produits qui constituent des réserves à affecter à des œuvres analogues ou tout à fait semblables.

En 1891, il créait la Société d'Alimentation, où les règles d'hygiène et les mêmes méthodes étaient appliquées pour les restaurants à bas prix, comme elles l'avaient été dans la construction et l'aménagement des nouveaux logements.

C'est lui encore qui fut l'architecte et le constructeur de l'hospice Paul-Michel Perret, à Saint-Genis-Laval, où sont reçus cent convalescents des Hospices de Lyon, et dont le fonctionnement est assuré par une rente de cinquante mille francs, constituée de son vivant par Mme Perret.

Peu après, il créait l'Œuvre Lyonnaise des Tuberculeux indigents ; un million fut trouvé par souscriptions volontaires, 500.000 francs attribués sur les fonds du pari mutuel. Un sanatorium était construit à Hauteville, dans une région saine de l'Ain, et l'avenir de l'établissement est assuré par une grosse part de la fortune de Mme Perret, que cette généreuse bienfaitrice a léguée à cet effet.

Mangini a accompli l'œuvre qu'il avait conçue : il a montré ce que peut une telle intelligence et un grand cœur pour le bien. Modeste à l'excès, il n'a jamais recherché les distinc-

tions, les honneurs et les récompenses ; mais il a obtenu la plus belle de toutes : l'estime et l'affection de tous ceux qui l'ont connu.

Le monument sobre et harmonieux que nous reproduisons perpétuera le souvenir de ce qu'il a fait pour le bonheur de l'humanité.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

AIN. — M. Chaboux, architecte, a présenté à la Municipalité de *Lhuis*, qui les a acceptés, les plans et devis pour la construction d'un hôpital ; la dépense s'élève à 65.000 fr.

HAUTE-SAVOIE. — La Municipalité d'*Annecy* a voté l'emprunt d'une somme de 550.000 francs pour l'agrandissement de la caserne des Fins, la restauration du séminaire et l'appropriation du couvent de la Feuillette où seront installés les bureaux du 30^e de ligne.

ISÈRE. — Le Conseil municipal de *Bourgoin* a décidé les travaux suivants : 1^o Construction d'un hôtel des postes à l'angle de la rue et de la place Président-Carnot ; 2^o Construction d'une école mixte à Plambourgoin ; 3^o Etablissement d'un filtre et de divers travaux d'amélioration à l'ancienne citerne du Vernay.

SAÔNE-ET-LOIRE. — Une somme de 3.550 fr., d'après le devis de M. Latour, sera nécessaire cette année pour les travaux de propreté à faire dans les écoles de *Chalon-sur-Saône* pendant les vacances.

SAVOIE. — Le Conseil municipal de *Pont-de-Beauvoisin* a décidé la construction d'une gendarmerie à la Porte-de-la-Ville. Un emprunt de 55.000 francs sera contracté au Crédit Foncier.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Construction d'un groupe scolaire dans le quartier de la Martinière.

Dans la séance du 27 juillet dernier, le Conseil municipal a approuvé le projet de construction d'un groupe scolaire dans le quartier de la Martinière, d'après les plans de M. Clermont, architecte, entre les rues Tourret, du Sergent-Blanc, Pareille et Bouteille.

Les lots seront au nombre de treize et mis en adjudication publique :

1^o Terrassements et étampages. — 2^o Maçonnerie. — 3^o Ciment armé. — 4^o Pierre de taille dure. — 5^o Pierre de taille tendre. — 6^o Charpente en bois. — 7^o Ciments et carrelages. (*Observation.* — Les dallages en ciment devront prévoir une forme en pierres sèches ou graviers de 0 m. 20 à 0 m. 25 d'épaisseur recevant le béton.) — 8^o Menuiserie. — 9^o Parquets. — 10^o Charpente métallique et serrurerie. — 11^o Plâtrerie, peinture, fumisterie. — 12^o Vitrierie. — 13^o Zinguerie.

Les autres lots feront l'objet d'une adjudication restreinte entre des spécialistes conviés par l'Administration à y prendre part.

Ils comprendront : chauffage à vapeur à basse pression, plomberie des eaux et du gaz, installations sanitaires, éclairage, bains-douches, mosaïque.

Une Commission municipale procédera à cette adjudication.

Enquête sur les projets de construction d'un lycée de garçons et d'une école primaire supérieure dans le 6^e arrondissement.

Le maire de la ville de Lyon a l'honneur d'informer les ha-

bitants que, conformément à un arrêté de M. le Préfet du département du Rhône, en date du 25 juillet 1908, une enquête est ouverte sur le projet de construction d'un lycée de garçons, entre le boulevard Montgolfier, le boulevard du Lycée, la rue Tronchet, le boulevard Pommerol et la ligne du chemin de fer de Genève, et d'une école primaire supérieure, entre la rue Crillon, le boulevard du Nord, la rue Sully et le boulevard du Lycée, ces constructions devant être édifiées sur des terrains acquis par la Ville, de l'Etat.

Les projets ci-dessus visés, avec les pièces à l'appui, seront déposés à la mairie du 6^e arrondissement pendant quinze jours, du lundi 10 août 1908 au lundi 24 août 1908 inclusive-ment, pour que les habitants puissent en prendre connaissance tous les jours, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

A l'expiration de ce délai, un commissaire enquêteur, désigné à cet effet par M. le Préfet, recevra à ladite mairie, pendant trois jours, savoir : les mardi 25, mercredi 26 et jeudi 27 août 1908, de 1 à 5 heures du soir, les observations qui pourraient être faites sur lesdits projets.

Construction du pont de l'Homme-de-la-Roche.

L'enquête à laquelle a été soumis le projet de construction du pont de l'Homme-de-la-Roche, du 1^{er} au 20 mai dernier, a provoqué diverses observations :

1^o Du Syndicat d'initiative, demandant que l'on fasse aboutir sur la rive droite le débouché du pont, dans l'axe de la statue et, par conséquent, au milieu du square, ce qui semble logique et plus agréable à la vue ;

2^o Du Syndicat d'initiative, demandant que la largeur de la chaussée, prévue à 4 m. 50, soit portée à 7 mètres, et que les trottoirs, prévus à 1 mètre, soient élargis ; la Commission d'enquête et la Chambre de Commerce, tout en acceptant le projet, ont émis un vœu dans le même sens ;

3^o De la Chambre de Commerce, tendant à ce que ce pont soit construit sur le même type que le pont d'Ainay ;

4^o De la Société d'étude et d'encouragement pour la prospérité et l'embellissement de la Ville, demandant la création d'un square sur la rive gauche, aux abords du pont, dans les terrains appartenant à la Ville.

Le maire estime que les dispositions du projet réunissent toutes les conditions d'utilité de solidité et d'esthétique qui conviennent à la situation de cet ouvrage. En conséquence, le Conseil municipal, dans sa séance du 10 août, a rejeté les observations produites et maintenu purement et simplement sa délibération du 17 février 1908.

Les coupes de bois.

Le *Journal Officiel* publie la liste suivante indiquant par conservation les lieux et les jours de vente des coupes de bois pour l'exercice 1908, dans les forêts de l'Etat, des communes et des établissements publics.

Chambéry (5^e conservation).

Haute-Savoie : Annecy, 15 septembre ; Bonneville, 22 septembre ; Saint-Julien, 23 septembre ; Thonon, 24 septembre.

Savoie : Albertville, 17 septembre ; St-Jean-de-Maurienne, 19 septembre ; Moutiers, 21 septembre ; Chambéry, 26 septembre.

Grenoble (14^e conservation).

Rhône : Beaujeu, 12 octobre.

Loire : Pélussin, 21 septembre ; Saint-Etienne, 8 octobre ; Saint-Bonnet-de-Château, 9 octobre ; Roanne, 10 octobre.

Isère : Grenoble, 14, 15 et 16 octobre ; Vienne, 17 octobre ; Lamure, 19 octobre ; Saint-Marcellin, 20 octobre ; Crémieu, 12 octobre ; Grand-Lemps, 23 octobre.

Mâcon (17^e conservation).

Ain : Nantua, 15 septembre ; Gex, 16 septembre ; Belley, 18 septembre ; Bourg, 19 septembre.

Saône-et-Loire : Autun, 23 septembre ; Charolles, 25 septembre ; Mâcon, 26 septembre ; Louhans, 28 septembre ; Chalon, 29 septembre.

Adjudication pour la fourniture de casiers métalliques.

Il sera procédé, le 29 août 1908, à la Direction générale des Postes et Télégraphes (Bureau du Matériel), à Madrid, à l'adjudication de la fourniture de 1.050 casiers métalliques, destinés à l'Hôtel des Postes de Madrid. Devis maximum : 34.839 pesetas. Cautionnement : 1.741 pesetas 95.

Réglementation des concours et adjudications publiques en Espagne.

La Commission pour la protection de l'industrie nationale espagnole a décidé, dans la séance du 17 juillet 1908, que les étrangers pourront concourir à toutes les adjudications annoncées pour la deuxième fois, sous la condition d'une marge de 10 % qui sera laissée en faveur des produits nationaux.

(Communication de M. RIBES, Conseiller du commerce extérieur de la France à Madrid.)

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 26 Juillet au 12 Août 1908

LYON

- Rue de la Promenade, 10.* Hangar. Propr. M^{me} Viallet.
- Rue Bugeaud, 37.* Maison. Arch. MM. Robert et Chollat.
- Cours Lafayette, angle rue Biraban.* Entrepr. Maison. M. Thaite. Propr. M. Jarret.
- Rue Vaucanson.* Salle de Concert; entrepr. M. Emiel. Propr. Société Civile Immobilière de la rue Vaucanson.
- Rue des Tuiliers, 29.* Hangar. Propr. MM. Guy et Mital.
- Rue Chaponnay, 111.* Maison; arch. MM. Revol et Rigard. Propr. M^{me} May.
- Quai Perrache, 1.* Hangar. Propr. M. Maret.
- Cours Lafayette, 253.* Maisons; arch. M. Fournier. Propr. M. Boudier-Ricoux.
- Quai Perrache, 56.* Hangar. Propr. M. Delastre.
- Rue du Souvenir, 46.* Entrepôt; entrepr. M. Nierfeix. Propr. M^{me} Bersot.
- Rue Gorge-de-Loup, 79.* Annexe; entrepr. M. Pénélon. Propr. M. Carle.
- Chemin de Montchat, 35.* Atelier; arch. M. Cuny. Propr. M. Guérin.
- Cours Bayard.* Laboratoire; arch. M. Burel. Propr. Compagnie du Gaz de Lyon.
- Chemin des Quatre-Maisons, 83.* Maison; arch. M. Cumin. Propr. M. Bouchardon.
- Chemin des Quatre-Maisons, 83.* Maison; arch. M. Cumin. Propr. M. Daubie.
- Chemin des Hérideaux, 3.* Maison; arch. M. Cumin. Propr. M. Lac.
- Parc Chaussagne.* Maison dans le parc; arch. MM. Robert et Chollat. Propr. Société du parc Chaussagne.
- Parc Chaussagne.* Hangar, arch. M. Denard. Propr. M. Depaulis.
- Parc Chaussagne.* Maison; arch. M. Denard; locat. M. Planchat. Propr. Société du Parc Chaussagne.
- Rue de Marseille, 12.* Exhaussement d'un immeuble. Propr. M. Charbonnier.
- Rue Quivogne et Cours Bayard, 36.* Maison. Propr. M. Chave.
- Rue Bonnard.* Maison; arch. Propr. M. Pinet. Propr. M. Leclère.
- Boulevard du Nord, 35.* Maison; arch. M. de Monclos; Propr. M. Lœwengard.
- Rue Coudée.* Maison; entrepr. MM. Pétaud et Perrod. Propr. M. Beau.
- Chemin des Deux-Amants.* Maison; arch. MM. Lannier et Bonnamour. Propr. M. Chollet.
- Chemin des Pins 126.* Hangar; arch. M. Pinet. Propr. M. Buis.
- Montée du Change, 6.* Hangar. Propr. M. Renaud.
- Rue du Juge-de-Paix.* Hangar; entrepr. M. Favier. Propr. M^{me} Griot.

COURS OFFICIEL DES METAUX A LYON

	14 Août 1908	DROITS D'ACCISE EN SUS des 100 kil
Cuivre en lingots affiné	170 »	175 »
— en planche rouge	210 »	215 »
— — — jaune	172 50	177 50
Étain Banca en lingots	380 »	385 »
— Billiton et détroits en lingots	370 »	375 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon.	42 »	43 »
— ouvré : tuyaux et feuilles	45 »	46 »
Zinc refondu 2 ^e fusion.	52 »	53 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	69 »	70 »
— — — Autres marques	67 »	68 »
Nickel brut pour fonderie	550 »	» »
— laminé	600 »	» »
Aluminium brut pour fonderie.	300 »	325 »
— laminé	400 »	425 »
Fer laminé 1 ^{re} classe	20 »	21 »
Fer à double T, AO	21 »	22 »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	22 »	23 »

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

- Rhône.** — 10 août. — *Mairie de Lyon.* — Résultats d'adjudication. Remblaiement et égouts des abattoirs de la Mouche. — 1^{er} lot. — Remblaiement. Soumissionnaires : MM. Monin et Pérol, 11 p. 100; Biguet, 3 p. 100; Société des fondations par compression mécanique du sol, 2,55 p. 100; Gounon, sans rabais. Adjud. : MM. Chevrot et Deleuze, rue de l'Abondance, 79, Lyon, 11,25 p. 100 de rabais. — 2^e lot. — Egouts collecteurs. Soumissionnaires : MM. Dufier, 15 p. 100; Empereire, 4,60 p. 100; Védrine, 21 p. 100; Tarnaud, 7 p. 100; Gounon, 11,20 p. 100; Biguet 18 p. 100. Société des fondations par compression mécanique du sol, 7,55 p. 100. Adjud. : MM. Monin et Pérol, rue Pelletier, 7, Villeurbanne, 21,25 p. 100 de rabais.
- Rhône.** — 10 août. — *Mairie de Lyon.* — Remblaiement général en gravier du Rhône de l'emplacement des abattoirs et du marché aux bestiaux. Montant, 458.109 fr. Soumissionnaires : M. Gounon, prix du devis — MM. Monin et Pérol, 11 p. 100. — Biguet, 3 p. 100. — Société des fondations par compression mécanique du sol, 2,55 p. 100. — Adjud., MM. Chevrot et Deleuze, 79, rue de l'Abondance, à Lyon, 11,25 p. 100 de rabais.
- Rhône.** — 13 août. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'égouts sous divers chemins vicinaux. — 1^{er} lot — Soumissionnaires : MM. Lavy, 10 p. 100. — Brun, 8,15 p. 100. — Desflaches, 5 p. 100 — Foraz, 5 p. 100. — Duret, 3 p. 100. — Fanton, 2 p. 100. — Adjud. : M. Védrine, rue Voltaire, 1, Lyon, 11 p. 100 de rabais — 2^e lot. — Soumissionnaires : MM. Dufier, 16 p. 100. — Foraz, 8 p. 100. — Lavy, 6 p. 100. — Empereire, 3,10 p. 100. — Duret, 1 p. 100. — Monin, 1 p. 100. — Adjud. : M. Védrine, rue Voltaire, 1, Lyon, 21 p. 100 de rabais. — 3^e lot. — Soumissionnaires : MM. Dufier, 16 p. 100. — Duret, 10 p. 100. — Foraz, 9 p. 100. — Brun, 8,05 p. 100. — Adjud. : M. Védrine, rue Voltaire, 1 Lyon, 17 p. 100 de rabais. 4^e lot. — Soumissionnaires : MM. Duret, 11 p. 100. — Lavy, 10 p. 100. — Empereire, 5,35 p. 100. — Adjud. : M. Védrine, rue Voltaire, 1, Lyon, 13 p. 100 de rabais. — 5^e lot. — Soumissionnaires : MM. Monin, 2 p. 100. — Duret, 1 p. 100. — Védrine, 0 p. 100. — Adjud. : M. Foraz, rue de la Buire, 26, Lyon, 9 p. 100 de rabais. — 6^e lot. — Soumissionnaires : MM. Védrine, 14 p. 100. — Foraz, 11 p. 100. — Fanton, 10,75 p. 100. — Desflaches, 10 p. 100. — Empereire, 7 p. 100. — Brun, 7,45 p. 100. — Monin, 4 p. 100. — Adjud. : M. Duret, chemin Feuillat, 43, Monplaisir, 16 p. 100 de rabais.
- Rhône.** — 13 août. — *Mairie de Lyon.* — Egouts sous diverses voies urbaines. — 1^{er} lot. Soumissionnaires : MM. Desflaches, 12 p.100. — Foraz, 7 p. 100. — Dufier, 5 p. 100. — Védrine, 3 p. 100 — Duret, 1 p. 100. — Adjud., M. Cavarnier, rue Villeroi, 73-75, Lyon, 13 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Soumissionnaires : MM. Empereire, 10,25 p. 100. — Duret, 10 p. 100. — Védrine, 10 p. 100. — Desflaches, 7 p. 100. — Dufier, 5 p. 100. — Adjud., M. Foraz, rue de la Buire, 26, Lyon, 11 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Soumissionnaires : MM. Cavarnier, 5 p. 100. — Védrine, 1 p. 100. — Dufier, 1 p. 100. — Adjud., M. Taboury, rue Calas, 12, Lyon, 10 p. 100 de rabais.
- Jura.** — 8 août. — *Sous-préfecture de Saint-Claude.* — Construction d'un pont en maçonnerie sur la rivière d'Ain. Montant, 71.000 fr. Soumissionnaires : M. Boutté, 6 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Romersat, à Etival, 2 p. 100 de rabais.
- Loire.** — 9 août. — *Mairie de Feurs.* — Adduction d'eau potable. — 1^{er} lot. Puits filtrant. Conduites et appareils de distribution. Mont., 125.000 fr. Soumissionnaires : M. Paillet, prix du devis. — MM. Guyot, 8 p. 100. — Les plombiers-fontainiers de Paris, 4 p. 100. — MM. Garnier, Courtaud et Cie, 13 p. 100. — Pétaut, 11 p. 100. — Pérignon, Vinet et Cie, 20 p. 100. — Berthet, 6 p. 100. — Georges, 1 p. 100. — Gauthier, 1 p. 100. — Dupuyrat, 3 p. 100. — Deville, 1 p. 100. — Olivier, 6 p. 100. — Adjud., M. Giraudon, à Montluçon, 21 p. 100 de rabais.
- Ministère de la Guerre.** — 6 août. — *Mairie de Chambéry.* — Service du génie. Construction d'une partie d'un casernement dans la place de Modane. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonneries, pavage, etc. Montant, 405.000 fr. Soumissionnaires : MM. Basso François 2 p. 100. — Basso Pierre, 5,50 p. 100. — Bourdeaux, 2 p. 100. — Cartier-Millon, 10 p. 100. —

Carestiate, 10 p. 100. — Charlois, 11 p. 100. — Darnaud, 12 p. 100. — Thormé, 5 p. 100 d'augmentation. — M. Fourestier, prix du devis. — MM. Alberti, 2 p. 100. — Basso Albin, 2 p. 100. — Bedoni, 7 p. 100. — Bernasconi, 6 p. 100. — Chapon frères, 4 p. 100. — Cavalero, 5 p. 100. — Debernardy Charles, 5 p. 100. — Debernardy Dominique, 5 p. 100. — Debernardy Pierre, 5 p. 100. — Perratone, 7 p. 100. — Adjud., M. Bonna François, à Aix-les-Bains, 8 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Couverture, charpente en bois, menuiserie. Montant, 65.010 fr. Soumissionnaires : MM. Barut, 2 p. 100. — Bonna, 12 p. 100. — Debernardy Dominique, 5 p. 100. — Germain, 3 p. 100. — Rambaud, 9 p. 100. — Roux, 4 p. 100. — Thevenon, 1 p. 100. — Adjud., M. Perratone, à Chambéry, 14,50 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Parquets en chêne. Montant, 8.000 fr. Soumissionnaires : MM. Bedoni, 6 p. 100. — Germain, 1 p. 100. — Thevenon, 8,90 p. 100. — Adjud., M. Vauchez Louis, à Lyon, 10,70 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Charpente métallique, etc. Montant, 86.000 fr. Soumissionnaires : MM. Baboulaz, 17,50 p. 100. — Badareilly, 19,50 p. 100. — Collot, 18,10 p. 100. — Debernardy Pierre, 7 p. 100. — Fontana, 17,40 p. 100. — Gonon, 8,50 p. 100. — Guillot, 19,10 p. 100. — Mary, 6 p. 100. — Perratone, 15 p. 100. — Pianna, 12 p. 100. — Senes, 5 p. 100. — Vuagnard, 16 p. 100. — Adjud., M. Scaramiglia, à Modane, 23 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Travaux métalliques des planchers. Montant, 8.000 fr. Soumissionnaires : MM. Badareilly, 5,50 p. 100. — Bedoni, 4 p. 100. — Bernasconi, 6 p. 100. — Bonna, 8 p. 100. — Collot, 17,10 p. 100. — Mary, 6 p. 100. — Pianna, 6,90 p. 100. — Scaramiglia, 10 p. 100. — Adjud., M. Guillot, à Grenoble, 18 10 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Peinture et vitrerie. Montant, 9.600 fr. Soumissionnaires : MM. Alberti, 3 p. 100. — Bedoni, 12 p. 100. — Spozio, 6 p. 100. — Adjud., M. Villot, à Grenoble, 17 p. 100 de rabais.

Ministère de la Guerre. — 7 août. — *Mairie de Gap.* — Service du génie. Entretien des bâtiments militaires. — 2^e lot. Couverture, charpente, etc. Montant annuel, 6.500 fr. Soumissionnaires : MM. Sinister, 13,10 p. 100. — Amourig, 8 p. 100. — Borrione, 8 p. 100. — Couttet, 7 p. 100. — Joubert, 6 p. 100. — Carretier, 5 p. 100. — Adjud., Mme Basset, à Gap, 27,30 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Mardi 1^{er} septembre, 2 h. — *Hospices civils de Lyon.* — Construction d'une cuisine et ses dépendances à l'asile Sainte-Eugénie. à Saint-Genis-Laval (Rhône). — 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie, ciment, pierre de taille, 49.200 fr. Cautionnement, 4.900 fr. — 2^e lot. Charpente, 8.600 fr. Cautionnement, 860 fr. — 3^e lot. Menuiserie, 7.000 fr. Cautionnement, 700 fr. — 4^e lot. Serrurerie, 13.450 fr. Cautionnement, 1.345 fr. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie, 10.450 fr. Cautionnement, 1.045 fr. — 6^e lot. Zinguerie, ferblanterie, plomberie, eau et gaz, 5.000 fr. Cautionnement, 500 fr. — Les certificats et la note indiquant les travaux exécutés par le soumissionnaire depuis la délivrance des certificats doivent être visés par M. Giroud, architecte du 2^e groupe des Hospices, demeurant, 6, rue Franklin, au bureau desquels ils seront déposés dix jours avant la date de l'adjudication. La Commission exécutive du Conseil les apprécie en dernier ressort et fait avis aux entrepreneurs quatre jours pleins avant l'adjudication, de la décision prise à leur égard relativement à leur admission ou à leur non admission à l'adjudication. Les concurrents pourront déposer leurs soumissions dans une boîte disposée à cet effet au bureau des bâtiments, 44, passage de l'Hôtel-Dieu. Cette boîte cessera d'être à leur disposition la veille de l'adjudication, à partir de 4 heures du soir et elle sera placée sur le bureau à l'ouverture de la séance, mais elle ne sera ouverte qu'après la remise des soumissions en séance publique. Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés : au bureau de M. Giroud, architecte des Hospices, 6, rue Franklin, de 9 à 11 heures.

Rhône. — Dimanche 6 septembre, 2 h. — *Mairie de Saint-Symphorien-sur-Coise.* — Construction d'une école de filles avec école enfantine. — 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie et pierre de taille. Montant, 26.540 fr. 88. Murs de clôture. Montant, 1.844 fr. 32. Cautionnement, 1.400 fr. — 2^e lot. Charpente. Montant, 7.677 fr. 63. Cautionnement, 400 fr. — 3^e lot. Serrurerie. Montant, 4.630 fr. Cautionnement, 250 fr. — 4^e lot. Menuiserie. Montant, 6.133 fr. 95. Cautionnement, 300 fr. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 4.395 fr. 53. Cautionnement, 250 fr. — 6^e lot. Ferblanterie, zinguerie et plomberie. Montant, 1.468 fr. 80. Cautionnement 100 fr. Plus pour imprévus, 5.008 fr. 89. Total, 57.700 fr. — Le même entrepreneur ne pourra concourir pour l'adjudication de deux lots séparés. Les entrepreneurs adjudicataires devront justifier avant le commencement des travaux qu'ils sont assurés contre les accidents pouvant survenir soit aux ouvriers, soit à des tiers sur les chantiers. Toute soumission devra être déposée au plus tard à la mairie de Saint-Symphorien-sur-Coise, le samedi 5 septembre 1908, à 8 heures du soir ou à la poste ledit jour pour arriver à la mairie avant midi le 6 septembre. Les certificats des entrepreneurs devront être présentés au visa de M. Jules Cumin, architecte, directeur des travaux à exécuter, demeurant à Lyon, 19, rue d'Algérie (cabinet de 10 heures à midi), le 1^{er} septembre prochain au plus tard.

Rhône. — Lundi 7 septembre, 2 h. — *Mairie de Lyon.* — Chemins vicinaux ordinaires de la banlieue de Lyon. Construction de chaussées en pavés d'échantillon. — 1^{er} lot. Pavage en pavés d'échantillon du chemin vicinal ordinaire n° 127, avenue de l'Abattoir, entre les chemins des Grenouilles et de Gorge-de-Loup. Montant des travaux prévus, 26.462 fr. 79. Cautionnement, 1.000 fr. — 2^e lot. Pavage en pavés d'échantillon du chemin vicinal ordinaire n° 27, du Repos, entre le fort Lamothe et 30 mètres avant l'avenue Berthelot.

Montant des travaux prévus, 30.561 fr. 10. Cautionnement, 1.000 fr. — Les devis, plans et cahier des charges, relatifs auxdits travaux, sont déposés au Bureau des Renseignements, à l'Office du Travail, cours Morand, 39, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Lundi 7 septembre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Construction de chaussées en pavés d'échantillon et en cailloux roulés. — 1^{er} lot. Pavage en pavés d'échantillon de grès, rue des Augustins, entre la rue Hippolyte-Flandrin et la place de la Miséricorde. Montant des travaux prévus, 2.624 fr. 94. Cautionnement, 150 fr. — 2^e lot. Pavage en pavés d'échantillon de grès, rue de Castries. Montant des travaux prévus, 16.907 fr. 50. Cautionnement, 900 fr. — 3^e lot. Pavage en pavés d'échantillon de grès, rue Danton, entre la place Danton et la rue de l'Abondance. Montant des travaux prévus, 7.800 fr. Cautionnement, 400 fr. — 4^e lot. Pavage en cailloux roulés rue François-Garcin, rue Barrier et rue Amédée-Bonnet. Terrassements. Montant des travaux prévus, 3.968 fr. Cautionnement, 200 fr. — 5^e lot. Pavage en cailloux roulés rue François-Garcin et rue Amédée-Bonnet. Fournitures et transports. Montant des travaux prévus, 21.946 fr. 50. Cautionnement, 1.200 fr. — Les devis, plans et cahier des charges relatifs auxdits travaux sont déposés au Bureau des Renseignements, à la Bourse du Travail, cours Morand, 39, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Lundi 7 septembre, 3 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'urinoirs et latrines. 1^{er} lot. Construction sur divers points de la Ville, de 2 urinoirs lumineux à 5 stalles, de 6 urinoirs lumineux à 3 stalles et de 7 urinoirs adossés. Montant des travaux prévus, 26.254 fr. 30. Cautionnement, 2.500 fr. — 2^e lot. Construction de 6 vespasiennes en ciment sur divers points de la Ville et des latrines publiques sur le bas-port du quai Pierre-Scize, vers la montée de l'Orservance. Montant des travaux prévus, 9.249 fr. 40. Cautionnement, 1.000 fr. — 3^e lot. Construction de latrines publiques en sous-sol sur les places des Jacobins, de la Martinière et des Cordeliers. Montant des travaux prévus, 24.561 fr. 75. Cautionnement, 2.000 fr. — Les devis, plans et cahier des charges relatifs auxdits travaux, sont déposés au Bureau des Renseignements, à l'Office du travail, cours Morand, 39, où chacun sera admis à en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Dimanche 20 septembre, 2 h. — *Mairie de Duerne.* — Construction d'une école de filles. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie et pierre de taille. Montant, 12.277 fr. 53. Cautionnement, 700 fr. — 2^e lot. Charpente. Montant, 3.351 fr. 38. Cautionnement, 200 fr. — 3^e lot. Menuiserie. Montant, 2.602 fr. 88. Cautionnement, 150 fr. — 4^e lot. Serrurerie. Montant, 2.294 fr. Cautionnement, 125 fr. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 1.747 fr. 46. Cautionnement, 100 fr. — 6^e lot. Ferblanterie, zinguerie et plomberie. Montant, 693 fr. 68. Cautionnement, 50 fr. Pour imprévus, 1/10, 2.233 fr. 07. Total, 25.250 fr. — Le même entrepreneur ne pourra concourir pour l'adjudication de deux lots séparés. Les entrepreneurs adjudicataires devront justifier avant le commencement des travaux qu'ils sont assurés contre les accidents pouvant survenir à leurs ouvriers, ou à des tiers sur les chantiers. Toute soumission devra être déposée au plus tard à la mairie de Duerne le 19 septembre 1908, ou mise à la poste ce même jour pour arriver à la mairie le 20 septembre, avant midi. Passé ce délai, elles ne seront plus admises. Les certificats des entrepreneurs devront être présentés au visa de M. Jules Cumin, architecte, directeur des travaux à exécuter, demeurant à Lyon, rue d'Algérie, 19 (cabinet de 10 heures à midi), huit jours avant l'adjudication des travaux.

Ain. — Dimanche 23 août, 11 h. — *Mairie de Plagnes.* — Transformation de la distribution d'eau potable, conduites en fonte. Mont., 16.526 fr. 45. Cautionnement, 1/20. — Renseignements à la mairie ou dans les bureaux de l'architecte, M. S. Grillet, à Nantua, auteur du projet.

Doubs. — Lundi 24 août, 10 h. 1/2. — *Préfecture.* — 1^{er} lot. Chemin de grande communication n° 10. Construction d'égout, de rigoles pavées et de bordures de trottoirs à Maiche. Montant, 22.316 fr. 71. Cautionnement, 950 fr. — 2^e lot. Chemin d'intérêt commun n° 2. Rectification à Mérey-sous-Mont rond. Montant, 4.303 fr. 72. Cautionnement, 150 fr. — 3^e lot. Chemin d'intérêt commun n° 4. Construction de rigoles pavées, dans la traverse de Torpes. Montant, 2.767 fr. 60. Cautionnement, 100 fr. — 4^e lot. Vaire-le-Grand. Reconstruction du pont sur le Doubs, au passage du chemin vicinal ordinaire n° 1. 1^{er} lot, 19.774 fr. fondations des piles. Cautionnement, 660 fr. — 2^e lot, 24.609 fr. 13, terrassements et maçonnerie. Cautionnement, 820 fr. — 3^e lot, 48.126 fr. 25, tablier métallique. Cautionnement, 1.600 fr. — 5^e lot. Alaise et Refranche. Réparations au pont de Chiprey, sur le Lizon, au passage des chemins vicinaux ordinaires n° 2 et 3. Montant, 3.166 fr. 07. Cautionnement, 100 fr. — 6^e lot. Dannemarie. Construction du chemin vicinal ordinaire n° 11, de la gare à Chemaudin. Montant, 10.736 fr. 67. Cautionnement, 450 fr. Auteurs des projets, le service vicinal. — Travaux communaux. 7^e lot. Ouhans. Adduction et distribution d'eau. Auteur du projet, M. Chavanne, architecte à Pontarlier. Montant, 60.993 fr. 12. Cautionnement, 1.800 fr. — 8^e lot. Ouhans. Construction d'un réservoir en béton armé. Auteur du projet, M. Chavanne, architecte à Pontarlier. Montant, 15.236 fr. 27. Cautionnement, 500 fr. Seront seuls admis à soumissionner, pour ce dernier projet, les entrepreneurs spécialistes en travaux de béton armé; ils devront être concessionnaires de maisons connues telles que : Hennebique, Coularou, Chassin ou la Porte de France, etc. 9^e lot. Vaulx-et-Chantegrue. Captage de sources, établissement de conduites d'eau et construction d'un réservoir. Auteur du projet, le Service hydraulique. Montant, 133.934 fr. 24. Cautionnement, 4.000 fr. — 10^e lot. Eternoz. Exhaussement et transformation de l'abreuvoir du bas du village. Auteur du projet, le Service vicinal. Montant, 2.165 fr. 10. Cautionnement, 100 fr. — Les pièces

du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés, dans les bureaux de la préfecture (2^e division), de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

Drôme. — Dimanche 30 août, 2 h. — *Mairie d'Alixan.* — Travaux communaux. Construction d'une école mixte au hameau des Soubredieux. Montant, 11.380 fr. 95. Cautionnement, 600 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Morel, architecte, à Bourg de-Péage, auteur du projet. — Renseignements à la mairie.

Drôme. — Jeudi 3 septembre, 10 h. — *Mairie de Romans.* — Travaux de pavage de la place Carnot. Montant, 11.000 fr. Cautionnement, 500 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'agent voyer municipal. — Les pièces du projet seront communiquées tous les jours, excepté dimanches et jours fériés, dans les bureaux de la mairie.

Haute-Savoie. — Mercredi 26 août, 11 h. *Préfecture.* — Travaux départementaux. Construction d'une caserne de gendarmerie à Cruscilles. Travaux à l'entreprise, 27.921 fr. 49. Somme à valoir, 2.792 fr. 15. Total, 30.713 fr. 64. Cautionnement, 950 fr. — Le certificat de capacité ne devra pas avoir plus d'un an de date et sera présenté, huit jours avant l'adjudication, dans les bureaux de M. Raillon, architecte départemental, à Annecy, qui devra le viser à titre de communication, sans que toutefois cette formalité puisse lier l'administration. Les certificats qui ne rempliraient pas rigoureusement les conditions ci-dessus énoncées seraient refusés. Les personnes qui voudront participer à l'adjudication pourront prendre connaissance du devis estimatif et du cahier des charges à la préfecture (1^{re} division), et chez M. l'architecte départemental, tous les jours non fériés, de 10 heures du matin à 4 heures du soir.

Jura. — Jeudi 3 septembre, 2 h. — *Préfecture.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Commune de Gendamine. Construction d'une maison d'école. Travaux évalués par le devis de M. Camus, architecte, à Lons-le-Saunier, à 20.413 fr. 05. A valoir, 1.03 fr. 34. Cautionnement, 630 fr. — 2^e lot. Commune de Charézier. Captation et canalisation de sources. Travaux évalués par le devis estimatif, de M. Satounet, agent-voyer, à Clairvaux, à 1.543 fr. 50. A valoir, 163 fr. 89. Cautionnement, 60 fr. — 3^e lot. Commune de Courbouzon. Construction d'un lavoir. Travaux évalués par le devis estimatif de M. Billet, architecte, à Lons-le-Saunier, à 3.105 fr. A valoir, 308 fr. 70. Cautionnement, 100 fr. — Les devis des travaux, les pièces des projets et le cahier des charges de l'entreprise sont déposés à la préfecture (2^e division), où chacun pourra en prendre communication, tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés.

Loire. — Dimanche 23 août, 11 h. — *Mairie de Salt-en-Donzy.* — Construction d'une école de garçons avec mairie. Montant, 17.192 fr. 20. A va-

loir, 1.607 fr. 80. Total, 18.800 fr. Cautionnement, 500 fr. — Renseignements à la mairie.

Loire. — Dimanche 30 août, 9 h. — *Mairie d'Amion.* — Travaux communaux. Construction d'une maison d'école de filles. Lot unique. A l'entreprise, 17.246 fr. 39. A valoir, 653 fr. 61. Construction d'un puits, 500 fr. Mobilier scolaire, 500 fr. Total, 18.900 fr. Cautionnement, 900 fr. La commune se réserve de traiter de gré à gré pour la construction du puits et la fourniture du mobilier et de déposer un minimum de rabais. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. Gaillard, architecte, cours de la République, Roanne.

SPECTACLES

TOURNÉE FRÉDÉRIC ACHARD (Casino de Charbonnières)
Prochainement la Tournée Frédéric Achard viendra nous donner une représentation tout à fait exceptionnelle en ceci, que 20 jours à l'ombre le dernier succès de MM. Henniquin et Veber, tout en étant d'une gaieté presque folle, rempli de mots d'esprit et de situations tout à fait neuves, peut être vu par tout le monde, et ne choquera nullement, même les plus timores. Pas de deshabillage, pas de mots grivois, mais en revanche des scènes tout à fait pittoresques et drôlatiques. Voilà l'occasion d'aller au spectacle en famille, chose rare, depuis quelques années, Frédéric Achard, étant obligé de suivre le goût du jour, qui, tout en étant très amusant manque quelquetois de moralité. Pour 20 jours à l'ombre ça ne sera pas le cas.

OLYMPIA Tous les soirs et dimanches et jeudis en matinée de famille, l'interprète de tendres mélodies et des chansons en vogue, et qui plus est, virtuose émérite sur le violon; puis un numéro sensationnel que les directeurs se disputent à coups de bank-notes; *Honeysuckle Company* (alias Bob Karnas) les plus forts jongleurs de l'époque; *Averno* et *Mitchell*, excentriques très amusants; *Tom Titt et Titt Bitt*, désopilants clowns imitateurs; *Polmay*, le fameux sauteur de tonneaux; *L'Héroï*, un amusant comique; *M^{lle} Céline Darty*, une gracieuse chanteuse; *M^{lle} An Ida*, bonne diseuse; très gros succès pour *M^{lle} Gabv d'Arc*, une talentueuse chanteuse légère; pour *Montoy*, d'une gaieté communicative, sans omettre les vues du cosmographe géant.

L'Imprimeur-Gérant: A. REY.

Lyon — Imprimerie A. Rey, 4, rue Gentil — 49351

Tirage: 31 OCTOBRE 1908

LOTÉRIE DE

Le Billet: 1 FRANC

L'ŒUVRE ANTI-TUBERCULEUSE

Autorisée par la Chambre des Députés et par Arrêté du Ministre de l'Intérieur

Siège Social à NANTES (5 rue Boileau)

434 lots en espèces pour

200.000 FRANCS

1^{er} Gros lot: 100.000 fr. — 2^e, 25.000 fr. — 3^e, 10.000 fr

En vente dans toute la France et les Colonies, chez Libraires, Bureaux de tabacs, etc. Pour recevoir à domicile, envoyer à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, depositaire général pour la Région, mandat-poste du montant des billets avec enveloppe affranchie à 0,15 pour 5 billets.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urnoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD sùr, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vaques, 50 bis, LYON.

FAYRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun, tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

SOL SANS JOINTS

CHEYA. — Paul JACCAUD, 49, rue de la République, Lyon.

CIMENTS, CHAUX, PLATRE, BITUME & PAVES

FAYRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

PEINTURE & PLATRERIE

FAYRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun, Ardoises.

CERAMIQUE

PRODUITS CERAMIQUES. PROST FRERES, fabricants Jean-Claude PROST, succés, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22

FAYRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDEOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournées
ou sculptées.



BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant

BALUSTRADES

Envoi franco de l'Album

AUX COULEURS FRANÇAISES

291, Avenue de Saxe, 291 (près la Grande rue de la Guillotière)
DÉPOT : Rue Grolée, 22 (angle Rue Childebert)

TEINTURE LYON **DÉGRAISSAGE**
La MAISON

se charge de la TEINTURE et du NETTOYAGE de tout ce qui concerne
L'HABILLEMENT ET L'AMEUBLEMENT
Couvertures, Dentelles, Rideaux, Plumes, Fourrures, Gants, etc.

* **STOPPAGE ET DELUSTRAGE** *

ON TEINT TOUT CONFECTIONNÉ — DEUIL EN 8 HEURES

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES — LATTES.
BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT
TUYAUX GRÈS ET POTERIE
TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

par l'eau chaude et la vapeur à basse pression
POUR CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

C. DREVET & FILS
CONSTRUCTEURS

63. Rue de la Villette, LYON

Demandez partout l'ÉLIXIR SAINT-PIERRE

Liqueur de Table de première marque.
BIEN EXIGER LA MARQUE

Le Meilleur Préservatif

contre l'afflux

des eaux souterraines

et l'humidité des murs

est

L'ÉMULSION DE

Bitume Wunner

BREVETÉE

pour l'obtention de mortiers hydrofuges

Wunner'sche Bitumen - Werke, G. m. b. H.

Unna-en-Westphalie (Allemagne)

AGENT GÉNÉRAL :

P. SAVIGNY, Ingénieur-Chimiste

3, place Meissonier, à LYON

"LA CONCORDE"

COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE LES

ACCIDENTS
DE TOUTE NATURE

Capital Social : Six millions huit cent mille francs

Assurances individuelles. — Assu-
rances des domestiques. — Assu-
rances agricoles. — Assurances des
automobiles, chevaux et voitures. —
Assurances commerciales et ouvrières.

PAULE et TURPEAU, agents généraux
39, rue de la Bourse, LYON, Téléphone 25-09

PAUL JACCAUD

Bureau Technique

BÉTON ARMÉ

Système de Vallière

Brevet Français 305.112, S. G. D. G.

SOL SANS-JOINTS "CHEYA"

DÉPOSÉ

Fosses et Epurateurs Septiques

SYSTÈME JACCAUD BREVETÉ

PROJETS ET DEVIS GRATUITS

49, Rue de la République, 49

LYON

Usine : Route de Genas